



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Bovins

Question écrite n° 45605

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur la nécessité de venir en aide aux éleveurs de bovins. Les éleveurs français subissent depuis le début de l'année les conséquences souvent dramatiques de la crise de l'encéphalopathie spongiforme bovine. C'est pourquoi il demande au Gouvernement de faire le point sur le montant des aides allouées tant par l'Europe que par l'État français pour leur venir en aide et assurer la pérennité de ce soutien essentiel pour l'économie rurale.

Texte de la réponse

Depuis le début de la crise liée à l'ESB, toutes les ressources de la réglementation et de la négociation ont été mises en œuvre, sous l'impulsion constante de la France, pour soutenir le revenu des éleveurs. En juillet 1996, le Conseil des ministres de l'agriculture a décidé de consacrer 850 millions d'écus à l'augmentation des deux primes à l'élevage, PMTVA et PSBM, et à une aide exceptionnelle équivalente pour les bovins mâles non primes. Avec près d'un quart de ces crédits, soit 1,4 milliard de francs, la France a été le principal bénéficiaire de cette mesure exceptionnelle. Elle a, de plus en plus, complété ce dispositif par un effort national de 600 millions de francs, repartis au niveau départemental, en étroite concertation avec la profession agricole. Fin octobre dernier, lors du Conseil Agriculture, la France a réussi à obtenir une seconde revalorisation exceptionnelle du soutien au revenu des éleveurs de bovins. Ainsi, un montant global de 500 millions d'écus a été reparté entre les États membres pour permettre la mise en œuvre de mesures additionnelles. A nouveau, avec près d'un quart des crédits communautaires mobilisés, la France bénéficie le plus largement de ce soutien complémentaire, soit près de 770 millions de francs. En outre, le Gouvernement a complété cet effort par une aide nationale supplémentaire permettant de porter à un milliard de francs le soutien exceptionnel consenti à l'élevage français. Les instructions relatives à cette aide, à nouveau gérées au niveau départemental, ont été transmises aux préfets de département en date du 15 novembre dernier. Enfin, au-delà des différentes mesures conjoncturelles imposées par l'urgence, il paraît nécessaire d'envisager des mesures de nature plus structurelle pour l'avenir du secteur bovin, car la crise actuelle a révélé des déséquilibres de fond entre l'offre et la demande. Sous la forte pression de la France au Conseil Agriculture d'octobre, la Commission a pris l'engagement de proposer une réforme à plus long terme dans les six mois qui viennent, le Conseil devant lui-même décider avant la fin de l'année 1997. Les mesures adoptées jusqu'à présent ne constituent qu'une première étape. Il faudra donc poursuivre sans délai ce chantier fondamental pour l'avenir des élevages et de l'agriculture française.

Données clés

Auteur : [M. Hunault Michel](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45605

Rubrique : Elevage

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 novembre 1996, page 6078

Réponse publiée le : 17 février 1997, page 798